

**DEMANDE DE DÉLIVRANCE OU RENOUELEMENT D'UNE AUTORISATION  
D'ENSEIGNER, À TITRE ONÉREUX, DE LA CONDUITE DES VÉHICULES À  
MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

(Arrêté du ministre de l'équipement, des transports et du logement NOR/EQU/S/01/0027/A du 8 janvier 2001 modifié)

**MOTIF DE LA DEMANDE :**

- 1ère demande  
 renouvellement \*

\* La demande de renouvellement d'une autorisation d'enseigner doit être adressée à la Préfecture au moins deux mois avant l'expiration de la validité

**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

Nom : ..... Prénoms : .....

Nom d'usage s'il y a lieu : .....

Né(e) le : ..... à ..... Dépt/Pays : .....

Domicilié(e) : .....

☎ .....

@ .....

Titulaire du permis de conduire n° : ..... catégorie(s) .....

Désignation des catégories demandées pour l'autorisation d'enseigner (cocher la ou les catégories demandées) :

☞  AM  A1  A2  A

☞  B  BE

☞  C1  C1E  C  CE

☞  D1  D1E  D  DE

Je joins à cet effet les pièces mentionnées ci-joint et déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande

Fait à

le

Signature :

**CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION**

Dossier reçu le : \_\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_\_

Demande à renvoyer à la  
Préfecture de l'Indre

**Bureau de la réglementation générale  
et des élections**

Place de la Victoire et des Alliés  
36019 Châteauroux

**Pièces à fournir lors de la demande d'autorisation d'enseigner, à titre onéreux,  
la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière**

- 1° Un justificatif d'identité ;
- 2° Pour les personnes de nationalité étrangère, la justification de sa situation au regard du droit au séjour ;
- 3° Deux photographies d'identité identiques et récentes ;
- 4° Un justificatif de domicile de moins de 6 mois ;
- 5° La photocopie recto verso du permis de conduire ;
- 6° La photocopie de l'un des titres ou diplômes mentionnés à l'article *R212-3* du code de la route ;
- 7° Un certificat médical en cours de validité attestant les conditions d'aptitude physique mentionnées à [l'article R212-2](#) du code de la route.
- 8° Une enveloppe timbrée et libellée à vos nom et adresse.